

ATELIER SUR LA COMPETITIVITE

**ALLOCUTION DU DIRECTEUR DE CABINET, REPRESENTANT MONSIEUR LE
MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

ABIDJAN, LE 9 MAI 2007

Monsieur le Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Madame le Ministre de l'Industrie et de la Promotion du secteur privé ;

Monsieur le Président de l'Union des Grandes Entreprises Industrielles de Côte d'Ivoire ;

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations professionnelles du secteur privé ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux ;

Mesdames et Messieurs les représentants des entreprises, en vos rangs et qualités respectifs ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs, sous Directeurs, Chefs de Services ;

Honorables invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Avant tout propos, je voudrais vous transmettre les salutations fraternelles de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, empêché. Il me charge de vous présenter ses regrets et de vous exprimer tout l'intérêt qu'il attache à cette rencontre.

Le présent atelier se tient au moment où il se dégage une véritable synergie, allant dans le sens de la sortie de crise et de la reprise des activités économiques.

En effet, au plan politique, l'accord de Ouagadougou et la mobilisation de toutes les parties prenantes à sa mise en œuvre, créent un environnement favorable à l'exercice des activités

économiques, sur l'ensemble du territoire national, à brève échéance.

De même, au titre de la coopération internationale, les accords de principe obtenus avec la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement pour le traitement de leurs arriérés, sont à saluer. Ces accords ouvrent des perspectives pour la relance de la coopération financière avec l'ensemble de nos partenaires et des institutions multilatérales.

La mission conjointe Fonds Monétaire International, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement en cours, devrait conduire à la conclusion d'un programme d'assistance d'urgence post conflit, suivie de l'accès au programme de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

Dans ce contexte, il est heureux que le secteur privé ait pris la mesure des enjeux futurs, en s'organisant pour déterminer les conditions nécessaires à la compétitivité de l'industrie nationale.

Cette démarche répond à l'impérieuse nécessité d'assurer l'entretien et le développement de l'outil de production. Cela suppose également la relance des investissements et la recherche de gains de productivité.

Ce faisant, il s'agit de prendre en compte la mise à niveau du capital humain, en intégrant les innovations technologiques.

Mesdames et Messieurs,

Pendant plus de quatre (4) ans de crise, l'économie ivoirienne a montré des signes tangibles de résistance. En effet, après les premiers chocs de la guerre en 2002 et 2003, le pays a renoué avec la croissance depuis 2004. Grâce à une politique budgétaire

rigoureuse, les déficits ont été maîtrisés, de même que les tensions inflationnistes.

Cependant, la reprise ne peut être soutenue et durable sans une relance de la demande intérieure, notamment les investissements. Le taux d'investissement, en s'établissant à 8,5% du PIB en 2006, a atteint historiquement son plus faible niveau.

C'est pourquoi, les efforts entrepris doivent être orientés vers la compétitivité qui est la condition essentielle de relance des investissements, facteur clé de la création de richesse. La compétitivité est constituée également une question de survie, avec l'avènement à l'horizon 2008 des Accords de Partenariat Economique (APE) régionalisés.

Il convient donc de créer les conditions permettant à notre industrie, non seulement de répondre à la demande intérieure, mais également de maintenir et d'accroître sa part de marché sous régionale, pour ensuite envisager son extension au niveau mondial. Notre économie en a les potentialités, le Gouvernement en a l'ambition et nos efforts conjugués doivent en donner les moyens.

L'appui de l'Etat n'a jamais fait défaut. Dans la concertation avec nos partenaires du secteur privé, d'importantes mesures d'accompagnement sont mises en œuvre. Il s'agit notamment des allègements fiscaux substantiels, de la lutte contre la fraude et du renforcement de la protection du territoire économique.

De même, le traitement de la dette intérieure, grâce à la titrisation et à l'important effort d'apurement effective en 2006 (environ 200 milliards de F CFA), l'amélioration des procédures de remboursement des crédits de TVA, l'opérationnalisation du fonds de soutien au secteur privé avec une dotation initiale de 6 milliards

en 2007, sont autant d'actions concrètes qui matérialisent la volonté de l'Etat de jouer pleinement son rôle.

Dans cette même veine, le Gouvernement se fera fort d'assurer, dans la perspective de la reprise de la coopération financière avec les partenaires au développement, un cadre macro économique assaini et des politiques sectorielles rigoureuses, favorisant l'essor des initiatives privées.

Mesdames et Messieurs,

Je me réjouis de la qualité de la participation de tous les acteurs, tant publics que privés à cet atelier. Cela augure de résultats à la hauteur des attentes, à l'effet de replacer le secteur privé au centre du processus de reconstruction et de relance économique post crise.

C'est avec cette conviction, raisonnablement fondée sur la qualité du partenariat « secteur public-secteur privé » que je voudrais terminer mon propos, en vous donnant l'assurance que les résultats de vos travaux feront l'objet de la plus grande attention de la part de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances.

Merci de votre aimable attention.